

DROIT DE L'EAU

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Ce module de formation est destiné aux acteurs publics et privés de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques, comme aux professionnels du droit désireux de découvrir ou d'approfondir cette thématique.

Objectifs

- Connaître les différents statuts juridiques des eaux (cours d'eau, plans d'eau, zones humides, etc.)
- Connaître et comprendre les fonctions et le contenu des politiques publiques dans le domaine de la protection et de la gestion des milieux aquatiques
- Comprendre et gérer au quotidien la conformité réglementaire des activités liées au milieu aquatique.
- Développer les méthodologies pour organiser le suivi réglementaire dans le domaine de l'eau.

Formateur

Antoine Gatet
Membre du CRIDEAU-OMIJ
Spécialiste du droit de l'eau, membre de commissions locales de l'eau, ancien membre de la COMINA Loire-Bretagne, membre de la commission de recrutement des commissaires enquêteurs.

Des versions adaptées de ce module de formation ont été dispensées auprès des techniciens de rivière dans le cadre des formations CNFPT en 2016, et auprès des avocats dans le cadre de leur formation continue à Bordeaux en 2014.

Journée 1 - 16 février 2017

Cadre juridique de l'eau et des milieux aquatiques

I- Fondements du droit de l'eau

- Principes du droit de l'environnement
- Enjeux et objectifs du droit de l'Union Européenne (DCE notamment)
- Droit de l'eau et droit de la santé

II- Statut juridique de la ressource en eau

- Statut juridique des eaux domaniales et non domaniales
- Définitions juridiques cours d'eau / zones humides
- La continuité écologique et ses conséquences

Journée 2 - 17 février 2017

Outils juridiques de la gestion de l'eau

III- Planifications et police de l'eau

- Principes de la police de l'eau et des milieux aquatiques
- La planification de la gestion de l'eau : SDAGE et SAGE
- La police administrative : les IOTA
- La police judiciaire : contrôles et sanctions

IV- Collectivités territoriales et gestion de l'eau

- Compétences des collectivités territoriales
- La nouvelle compétence GEMAPI